

# SUPPLEMENT VELO MAASTRICHT SUPPLEMENT VELO ROOSENDAAL SUPPLEMENT VELO AACHEN

## Pour le transport d'un vélo\*

Réduction : aucune, 1 prix forfaitaire par trajet simple

- trajet simple
- trajet aller-retour

### OU L'UTILISER ?

- Pour un trajet\* (dans la mesure d'emplacements disponibles pour vélos\*) au départ d'une gare\* ou un point d'arrêt\* belge à destination de :
  - Maastricht, Maastricht Randwijck ou Eijsden via Visé-frontière et vice versa ;
  - Roosendaal via Roosendaal-grens et vice versa ;
  - Aachen via Aachen-Süd-Grenze et vice versa.
- L'embarquer/débarquement de votre vélo\* en gare\* de Bruxelles-Central, Bruxelles-Chapelle et Bruxelles-Congres n'est pas autorisé.

### POUR QUI ?

Un voyageur qui souhaite embarquer son vélo\* à bord du train\*.

### OU L'ACHETER ?

- Aux automates (sauf à Eijsden), aux guichets belges, via le site internet sncb.be, dans le train (au Tarif à Bord\* au départ d'une gare belge) ou par les vendeurs agréés.
- Vous pouvez acheter votre SUPPLEMENT VELO maximum 31 jours à l'avance (sauf si émis dans le train).
- Si vous achetez votre SUPPLEMENT VELO à bord du train, celui-ci est valable dès sa réception.

### SUR QUEL SUPPORT ?

Papier, PDF, Carte à puce électronique émise dans le train\*.

### COMMENT L'UTILISER ?

- Votre SUPPLEMENT VELO est valable pour le trajet\* simple ou aller-retour et à la date mentionnés sur celui-ci.
- Le SUPPLEMENT VELO est valable au départ ou destination de la gare\* ou point d'arrêt\* mentionné sur celui-ci, si cette gare ou point d'arrêt fait partie d'une zone\*, le SUPPLEMENT VELO est uniquement valable au départ ou destination de cette gare\* ou point d'arrêt\* et ne vaut donc pas comme libre-parcours à l'intérieur de la zone\*.
- La validité du SUPPLEMENT VELO doit tomber endéans la validité de votre (vos) titre(s) de transport personnel(s). Si vous disposez d'un ticket qui vous permet d'effectuer le voyage retour un autre jour que le voyage aller, la validité du

\*voir [Lexique](#)

Valable à partir du 01.01.2021



SUPPLEMENT VELO sera prolongée afin de coïncider avec la validité de votre ticket (par ex. WEEKEND MAASTRICHT, ROSENDAAL ou AACHEN).

- Vous pouvez emmener votre vélo s'il ne gêne pas les autres voyageurs, le personnel des trains, l'exécution du trafic ferroviaire et ne cause aucun dommage (par ex. aux autres voyageurs, à d'autres bagages à main ou au matériel ferroviaire).
- L'acheminement du vélo\* jusqu'au train vous incombe totalement. Avec l'accord préalable de l'accompagnateur, vous êtes en outre responsable du chargement, du transbordement et du déchargement de votre vélo\*. Vous demeurez responsable de votre vélo\* jusqu'au moment où vous quittez la gare.
- Le transport d'une remorque (avec ou sans vélo\*) est payante. Pour le transport du vélo\* et de la remorque ensemble, l'achat d'un seul SUPPLEMENT VELO suffit.
- Vous prenez en charge les accessoires attachés au vélo\* comme bagages accompagnés gratuits. La SNCB décline toute responsabilité quant aux objets manquants.
- Vous laissez toujours la batterie fixée à l'endroit prévu à cet effet sur votre vélo (pliable) électrique, celle-ci doit être étanche et mise hors tension. La batterie (ou batterie de réserve) ne peut donc pas être transportée séparément.
- Si vous (âgé de plus de 12 ans) accompagnez un enfant de moins de 12 ans voyageant gratuitement en 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> classe, il/elle peut embarquer son vélo muni d'un SUPPLEMENT VELO.
- Un enfant de moins de 12 ans qui voyage gratuitement en 2<sup>ème</sup> classe muni d'une CARTE DE REDUCTION FAMILLES NOMBREUSES, peut transporter son vélo\* avec un SUPPLEMENT VELO.
- Si vous voyagez au départ ou à destination de Brussels Airport – Zaventem (voir rubrique « Dois-je payer un supplément » ci-dessous) ou Roosendaal, votre SUPPLEMENT VELO n'est pas pourvu d'un code-barres permettant l'ouverture des portiques d'accès. C'est votre titre de transport personnel qui ouvre les portiques après présentation au lecteur. A l'aéroport, pour votre confort, dirigez-vous directement vers les portiques spécifiques pour personnes à mobilité réduite où vous scannerez votre titre de transport personnel afin d'ouvrir ces portiques.
- Vous n'êtes pas autorisé à emmener votre vélo\* si vous voyagez muni d'un GROUP TICKET.
- Il est interdit de rouler dans l'enceinte de la gare\*. Le non-respect de cette interdiction peut entraîner des poursuites civiles ou judiciaires.

## A QUEL PRIX ?

- Vous payez un prix forfaitaire par trajet\* simple pour le transport de votre vélo\*, quelle que soit la distance. Le prix du SUPPLEMENT VELO aller-retour est le double du prix forfaitaire pour le trajet simple.
- Si vous achetez votre SUPPLEMENT VELO à bord du train au départ d'une gare\* belge, le prix sera majoré du supplément «Tarif à Bord\* ».

### GRATUIT :

#### Le vélo pliant si celui-ci :

- est replié avant embarquement et pendant le transport ;
- est rangé aux endroits prévus à cet effet (en-dessous de la place que vous occupez, entre les sièges ou espaces similaires, sans que la taille du vélo pliant dépasse cet espace bagage prévu).
- En tant que voyageur accompagnant, vous êtes entièrement responsable du transport et de la surveillance de votre vélo pliant lors du voyage. La SNCB décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte.
- La SNCB peut limiter le nombre de vélos pliants à transporter.
- Votre vélo pliant est considéré comme un bagage accompagné gratuit (voir fiche Bagage Accompagné Gratuit).

\*voir [Lexique](#)



## ET LE REMBOURSEMENT ?

- Votre SUPPLEMENT VELO complètement inutilisé est remboursé intégralement au guichet belge :
  - jusqu'à la veille de la date de début de validité de celui-ci lorsque vous l'avez acquis à l'avance ;
  - le jour même endéans les 30 minutes à partir de l'heure d'achat à l'automate ou au guichet ;
  - si le SUPPLEMENT VELO n'a pas été utilisé par manque d'emplacement libre pour le vélo à bord du train : sur restitution de celui-ci dans les 14 jours calendrier, date du voyage incluse, au Service Clientèle.
- Votre SUPPLEMENT VELO n'est pas remboursable :
  - si vous l'avez acquis via le site internet sncb.be
  - si vous l'avez acquis sur restitution d'un bon d'échange ;
  - en cas de perte ou de vol.
- Votre SUPPLEMENT VELO ne donne pas droit à une compensation en cas du retard de train.

## COMMENT PASSER DE 2<sup>ÈME</sup> EN 1<sup>ÈRE</sup> CLASSE ?

Pas d'application.

## DOIS-JE PAYER UN SUPPLEMENT ?

Le SUPPLEMENT BRUSSELS AIRPORT\* n'est pas perçu pour le SUPPLEMENT VELO.

## QUE PERMET MON SUPPLEMENT VELO ?

- **PUIS-JE FAIRE UNE HALTE DURANT MON VOYAGE ?**  
Oui. Vous pouvez interrompre\* votre voyage dans n'importe quel(le) gare\* ou point d'arrêt\* belge située sur votre itinéraire le plus court en kilomètres, et ce, dans le sens de votre destination.
- **PUIS-JE CHANGER DE DESTINATION LORS DU VOYAGE ?**  
Oui. Le changement est autorisé en Belgique sur votre itinéraire le plus court en kilomètres moyennant l'achat d'un nouveau SUPPLEMENT VELO, couvrant la distance entre n'importe quelle gare sur cet itinéraire et votre nouvelle destination. Si vous l'achetez à bord du train, il est majoré du supplément «Tarif à bord\* ».
- **PUIS-JE UTILISER 2 TITRES DE TRANSPORT CONSÉCUTIFS ?**  
Oui. Vous pouvez utiliser un autre SUPPLEMENT VELO avant ou après le titre de transport pour votre vélo déjà en votre possession.

